

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

21/08/96

Origine :

ENSM

DGR

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MMES et MM
les Médecins Conseils Régionaux
le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

Réf. :

ENSM n° 32/96 - DGR n° 77/96

Plan de classement :

23

Objet :

NGAP ET FORFAITS CHIRURGIE

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

ENSM / Dr ROCHE-APAIRE - DGR Mme LARRANETA

Téléphone :

42.79.32.72 - 42.79.33.42

@

**Echelon National du Service Médical
Direction de la Gestion du Risque**

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

MMES et MM
- les Médecins Conseils Régionaux
- Le Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

N/Réf. : ENSM n° 32/96 - DGR n° 77/96

Objet : N.G.A.P. et forfaits chirurgie

P.J. : 1 liste

Vous trouverez ci-joint, mise à jour par l'ERSM de Lille, après l'arrêté du 13 juin 1996 (J.O. du 12 juillet 1996), la liste strictement limitative des 149 actes chirurgicaux susceptibles de bénéficier d'un forfait en supplément de leur cotation.

La liste de ces actes figure à la NGAP à l'article 23 des Dispositions Générales.

La liste initiale avait fait l'objet de l'avenant n° 3 à la convention approuvé par l'arrêté du 28 novembre 1994.

Les Telex de la DRPS de la CNAMTS des 28 septembre 1995 et 22 juillet 1996, ont permis la prise en charge des actes auxquels les arrêtés des 25 août 1995 et 13 juin 1996 ont attribué des forfaits chirurgie en l'absence de nouvel avenant conventionnel.

Le dédoublement du libellé, laparotomie en n° 77 et n° 78 aboutit au total de 150 actes. Ce dédoublement est artificiel, le nombre total d'actes est de 149.

Cette liste est strictement limitative, un acte ne figurant pas sur cette liste ne peut être assimilé à un acte qui y figure.

Il ne peut être facturé qu'un seul forfait par intervention même dans le cas où le deuxième acte (ou le troisième) réalisé par le chirurgien figure également dans la liste limitative.

La valeur des forfaits chirurgie est fixée à :

- 200 francs pour les actes dont la cotation à la NGAP est inférieure ou égale à KC 120.
- 400 francs pour les actes dont la cotation à la NGAP est supérieure à KC 120.

L'assurance maladie prend ce forfait en charge à 100 % tous les actes retenus ayant une cotation supérieure au seuil d'exonération de KC 50.

Seuls sont concernés les actes de chirurgie, les actes d'anesthésie-réanimation correspondant aux 149 actes de chirurgie ne bénéficiant pas du forfait.

Le Médecin Conseil National Adjoint

Docteur Alain ROUSSEAU

Le Directeur
de la Gestion du Risque

Jean-Paul PHELIPPEAU

FORFAITS CHIRURGIE

La valeur des forfaits chirurgie est fixée à :

- 200 F pour les actes de la liste limitative dont la cotation à la NGAP est inférieure ou égale à KC 120 (hors anesthésie) (KFA = 200)

- 400 F pour les actes de la liste limitative dont la cotation à la NGAP est strictement supérieure à KC 120 (hors anesthésie) (KFB = 400)

Il ne peut être pris qu'un seul forfait par intervention, même dans le cas où le deuxième acte (ou le troisième acte) réalisé par le chirurgien figure également dans la liste limitative.

La cotation d'un acte supplémentaire ne modifie pas la valeur du forfait, même quand le cumul des coefficients excède KC 120.

DEUXIÈME PARTIE

NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE PREMIER

ACTES DE TRAITEMENT DES LÉSIONS TRAUMATIQUES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES / TITRE PREMIER ACTES DE TRAITEMENT DES LÉSIONS TRAUMATIQUES CHAPITRE 1. - FRACTURES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES / TITRE PREMIER ACTES DE TRAITEMENT DES LÉSIONS TRAUMATIQUES / CHAPITRE I. - FRACTURES

Article 3. - Traitement sanglant complet d'une fracture fermée récente, avec ou sans ostéosynthèse et quelle qu'en soit la technique

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES / TITRE PREMIER ACTES DE TRAITEMENT DES LÉSIONS TRAUMATIQUES/CHAPITRE I. - FRACTURES / Article 3. - Traitement sanglant complet d'une fracture fermée récente, avec ou sans ostéosynthèse et quelle qu'en soit la technique

1° Membre supérieur :

Lésion traumatique des deux os de l'avant-bras(1) 100 KC 30

Humérus:

- diaphyse, extrémité supérieure ou supracondylienne(2) 80 KC 30

- fracture articulaire de 1' extrémité supérieure ou inférieure (3):
- unifragmentaire 100 KC 35
- multifragmentaire,..... 120 KC 35

2° Membre inférieur :

Astragale, calcaneum, fracture bimalléolaire, tibia ou tibia et péroné(4) 80 KC 35
 Rotule(5) 50 KC

Fémur :

- fracture parcellaire extra-articulaire(6) 80 KC 60
- diaphyse(7)120 KC 60
- fracture de 1' extrémité supérieure uni- ou multifragmentaire(8)150 KC 60
- fracture de 1' extrémité inférieure :
- unifragmentaire(9)..... 150 KC 60
- multifragmentaire(10) 180 KC 60

Bassin :

- fractures du rebord cotyloïdien(11) 120 KC 50
- fractures transcotyloïdiennes :
- 1 pilier(12) 150 KC 60
- 2 piliers avec deux voies d' abord différentes(13) 220 KC 95

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
 LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE PREMIER ACTES DE TRAITEMENT DES
 LÉSIONS TRAUMATIQUES

CHAPITRE II. - LUXATIONS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
 LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE PREMIER ACTES DE TRAITEMENT DES
 LÉSIONS TRAUMATIQUES/CHAPITRE II. - LUXATIONS

Article 4. - Traitement sanglant d'une luxation récidivante, quelle qu'en soit la technique

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
 LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE PREMIER ACTES DE TRAITEMENT DES
 LÉSIONS TRAUMATIQUES/CHAPITRE II. - LUXATIONS

Article 4. - Traitement sanglant d'une luxation récidivante, quelle qu'en soit la technique

- Épaule(14)..... 100 KC40
- Rotule(15) 80 KC 30
- Autres articulations(16)..... 60 KC

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
 LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GÉNÉRAL

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
 LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
 GÉNÉRAL

CHAPITRE I. - PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANÉ

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GÉNÉRAL/ CHAPITRE I. - PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANÉ Greffe dermo-épidermique sur une surface de :

-de 50 cm² à 200 cm²(17) 50 KC 30

Greffes libres de peau totale (y compris le recouvrement de la partie donneuse, quelle que soit la surface)(18)..... 60 KC 30

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GÉNÉRAL

CHAPITRE II. - MUSCLES, TENDONS, SYNOVIALES (à l'exclusion de la main)

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GÉNÉRAL/CHAPITRE II. - MUSCLES, TENDONS, SYNOVIALES (à l'exclusion de la main)

Réparation primitive d'une lésion tendineuse, y compris le traitement de la plaie superficielle ainsi que le prélèvement éventuel d'un greffon à l'exception d'une plaie vaste ou complexe :

- trois tendons ou plus(19) 60 KC 30

Réparation secondaire d'une lésion tendineuse, allongement, raccourcissement ou transplantation, y compris le prélèvement éventuel d'un greffon :

- un seul tendon(20) 60 KC

- deux tendons(21)..... 90 KC 30

- trois tendons et plus(22) 120 KC 50

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GÉNÉRAL

CHAPITRE IV. - ARTICULATIONS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GÉNÉRAL/CHAPITRE IV. - ARTICULATIONS

Traitement des plaies, traitement opératoire des lésions articulaires septiques ou aseptiques, quelle que soit la technique :

- épaule, genou à l'exclusion de la méniscectomie(23)..... 60 KC

- hanche, bassin(24)..... 100 KC 40

Réintervention pour ablation de prothèse articulaire :

- hanche(25) 140 KC 60

- autres articulations, à l'exclusion de la main et des orteils(26) 80 KC 30

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL

CHAPITRE V. - VAISSEAUX

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL/CHAPITRE V. - VAISSEAUX

Section II. - ARTÈRES ET VEINES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL/ CHAPITRE V. - VAISSEAUX/Section II. - ARTÈRES ET VEINES

Article 2. - Actes de chirurgie

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL/ CHAPITRE V. - VAISSEAUX/Section II. - ARTÈRES ET VEINES

Article 2. - Actes de chirurgie

Actes non individualisés

Traitement chirurgical des anévrismes artériels ou artérioveineux en dehors de la suture, et sans rétablissement de la continuité artérielle:

2° Vaisseaux principaux du cou, de la face et de la fesse(27) 100 KC 40

3° Vaisseaux principaux abdomino-pelviens(28) 150 KC 90

Actes individualisés de chirurgie artérielle

Mise en place d'un tube aorto-aortique(29) 250 KC 110

Pontage aorto-biiliaque(30)..... 375 KC 165

Pontage aorto ou ilio-fémoral(31)..... 250 KC 110

Pontage fémoro-jambier en veine saphène autologue (y compris le prélèvement veineux)
(32) 190 KC 90

Pongage séquentiel fémoro-poplité et sous-poplité composite avec prothèse et veine saphène autologue (y compris le prélèvement veineux)(33)..... 190 KC 90

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL/CHAPITRE V. - VAISSEAUX

Section III. - SYSTÈME LYMPHATHIQUE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL/CHAPITRE V. - VAISSEaux/Section III. - SYSTÈME LYMPHATHIQUE
Grand évidement jugulo-maxillaire, carotidien, sous-maxillaire et sus-claviculaire en un
temps(34)..... 120 KC 70

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL

CHAPITRE VI. - NERFS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE II. - ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN
GÉNÉRAL/CHAPITRE VI. - NERFS

2° Interventions :

Suture nerveuse primitive(35) 60 KC Suture
nerveuse secondaire(36)..... 70KC Ablation de
tumeur nerveuse avec suture (membre ou autre région)(37) 80 K30
Grefte nerveuse en un ou deux temps(38)..... 120 KC 60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

CHAPITRE II. - ORBITE- OEIL

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE II. - ORBITE- OEIL

Article 10. - Opérations sur les muscles de l'oeil

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE II. - ORBITE- OEIL/Article 10. - Opérations sur les muscles de l'oeil

Traitement du strabisme :

-sur un oeil(39)..... 60 KC 30
- sur les deux yeux(40)..... 90 KC 40

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

CHAPITRE III. - OREILLE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONSANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE III. - OREILLE

Article 3. - Oreille moyenne

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE III. - OREILLE/Article 3. - Oreille moyenne

Mastoïdectomie(41).....	80KC 30
Évidement pétro-mastoïdien(42).....	120 KC 50
Fénestration, trépanation labyrinthique, platinectomie totale ou partielle reconstitutive(43).....	150 KC 60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE III. - OREILLE

Article 4. - Nerf facial

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE III. - OREILLE/Article 4. - Nerf facial

Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par décompression intrapétreuse(44)	120 KC 40
Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par greffe intrapétreuse(45)	150 KC 60

DEUXIEME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

CHAPITRE V. - BOUCHE - PHARYNX (parties molles)

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE V. - BOUCHE - PHARYNX (parties molles)

Article 5. -.Glandes salivaires

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE V. - BOUCHE - PHARYNX (parties molles) - Article 5. -.Glandes
salivaires

Ablation d'une lésion de la glande parotide :

- sans dissection du nerf facial(46)	80 KC 30
--	----------

- avec dissection du nerf facial(47) 150 KC 70

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE
CHAPITRE V. - BOUCHE - PHARYNX (parties molles)

Article 6. - Traitement de tumeurs diverses

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE V. - BOUCHE - PHARYNX (parties molles)/Article 6. Traitement de
tumeurs diverses

Parotidectomie totale sans conservation du facial et curage ganglionnaire jugulo-carotidien et
sous-maxillaire(48) 180 KC 80

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

CHAPITRE VI. - MAXILLAIRES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE VI. - MAXILLAIRES

Article premier.- Fractures

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE
CHAPITRE VI. - MAXILLAIRES / Article premier.- Fractures

Traitement sanglant complet par ostéosynthèse des fractures des maxillaires, de l'os malaire ou
du zigoma, quelle que soit leur forme anatomique
(contention comprise)(49) 100 KC 40

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA TÊTE
CHAPITRE VI. - MAXILLAIRES

Article 3. - Malformations et tumeurs

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE III. - ACTES PORTANT SUR LA
TÊTE/CHAPITRE VI. - MAXILLAIRES Article 3. - Malformations et tumeurs

Ostéotomie segmentaire pour prognathie ou rétrognathie supérieure(50)..... 150 KC 60

Ostéotomie totale pour prognathie ou rétrognathie supérieure (greffe osseuse
comprise)(51)..... 200 KC 90

Traitement chirurgical de la prognathie ou rétrognathie inférieure par ostéotomie bilatérale :
- par voie exo-buccale(52) 150 KC 60

- par voie endo-buccale(53) 200 KC 90

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE IV. - ACTES PORTANT SUR LE COU

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IV. - ACTES PORTANT SUR LE COU

CHAPITRE II. - LARYNX

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IV. - ACTES PORTANT SUR LE COU/CHAPITRE II. - LARYNX

Article premier. - Actes de diagnostic et chirurgicaux

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IV. - ACTES PORTANT SUR LE COU/CHAPITRE II. - LARYNX/Article premier. - Actes de diagnostic et chirurgicaux

Laryngectomie totale ou sus-glottique(54) 180 KC 80
Pharyngolaryngectomie avec curage ganglionnaire(55)..... 250 KC 130

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IV. - ACTES PORTANT SUR LE COU

CHAPITRE III. - CORPS THYROÏDE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IV. - ACTES PORTANT SUR LE COU/CHAPITRE III. - CORPS THYROÏDE

Hémithyroïdectomie totale(56) 80 KC 40
Thyroïdectomie totale(57) 120 KC 50
- avec évidence ganglionnaire(58)..... 150 KC 70
Parathyroïdectomie unilatérale(59)..... 100 KC 40

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE V. - ACTES PORTANT SUR LE RACHIS OU LA MOELLE ÉPINIÈRE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE V. - ACTES PORTANT SUR LE RACHIS OU LA MOELLE ÉPINIÈRE

Article premier. - Traitement neuro-chirurgical des affections intra-rachidiennes

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE V. - ACTES PORTANT SUR LE RACHIS OU LA
MOELLE ÉPINIÈRE/Article premier. - Traitement neuro-chirurgical des affections intra-
rachidiennes

5° Lésions disco-vertébrales dégénératives (quel que soit le nombre d'étages contigus traités)
Hernie discale lombaire (traitement chirurgical)(60) 120 KC 60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE VII - ACTES PORTANT SUR LE THORAX

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE THORAX
CHAPITRE I. - SEIN

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE THORAX
CHAPITRE I. - SEIN

Mastectomie partielle ou totale avec curage axillaire(61) 100 KC 60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE THORAX

CHAPITRE III. - PLÈVRE - POUMONS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE
THORAX/CHAPITRE III. - PLÈVRE - POUMONS

Article 2. - Actes de chirurgie

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE THORAX
CHAPITRE III. - PLÈVRE - POUMONS Article 2. - Actes de chirurgie

Décorfication pleurale(62)..... 150 KC 70

Ablation d'un segment ou d'un poumon(63) 150 KC 70

Ablation d'un ou plusieurs lobes ou de plusieurs segments dans des lobes
différents(64) 180 KC 70

Traitement en un temps par une seule voie d'abord de lésions dans les deux
poumons(65)..... 200 KC 70

Traitement par exérèse simultanée de lésions septiques pulmonaires et pleurales avec
décortication(66)..... 250 KC 90

Pneumonectomie élargie pour cancer avec curage ganglionnaire médiastinal(67) ... 250 KC 90
Lobectomie élargie pour cancer avec curage ganglionnaire médiastinal(68) 250 KC 90

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE THORAX

CHAPITRE IV. - MÉDIASTIN

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VII. - ACTES PORTANT SUR LE THORAX CHAPITRE IV. - MÉDIASTIN

Réparation par suture, anastomose, plastie ou greffe d'une bronche ou de la trachée(69)..... 200 KC 110

Résection anastomose de la trachée avec mobilisation de la masse viscérale endo-thoracique 70) 250 KC 130

Résection segmentaire ou totale de l'oesophage avec rétablissement immédiat de la continuité, oesophagosplastie intra ou extra thoracique en un ou plusieurs temps(71)..... 250 KC 130

Traitement de l'atrésie oesophagienne chez le nouveau-né(72)..... 250 KC 130

Traitement de hernie ou éventration diaphragmatique par voie thoracique ou thoraco-abdominale(73) 150 KC 70

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

CHAPITRE II. - PAROI ABDOMINALE, GRANDE CAVITÉ PÉRITONÉALE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN/CHAPITRE II. - PAROI ABDOMINALE, GRANDE CAVITÉ PÉRITONÉALE Traitement chirurgical simple des hernies et des éventrations(74)..... 50 KC

Traitement chirurgical des hernies ou éventrations étranglées:
-sans résection intestinale(75) 60 KC 30
-avec résection de l'intestin ou de tout autre viscère(76)..... 100 KC 60

Laparotomie (1)

- d'urgence pour hémorragie, occlusion, torsion, plaie ou contusion,(77) perforation autre que celle de l'appendice, etc(78)..... 80 KC 60

(1) La laparotomie ne peut être cotée que si elle n'entraîne pas un geste sur des lésions viscérales justifiant une cotation plus importante; dans ce cas, seule cette dernière intervention entraîne la cotation.

Ouverture d'une collection cloisonnée ou non, intra ou rétro-péritonéale(79) (2) 60 KC 40
(2) Si cet acte est effectué au cours d'une intervention, il est couvert par le coefficient global de cette intervention.

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

CHAPITRE III. - ESTOMAC ET INTESTIN

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN CHAPITRE III - ESTOMAC ET INTESTIN

Traitement chirurgical des ulcères gastro-duodénaux ou d'autres lésions de l'estomac par gastrectomie des 2/3 ; vagotomie accompagnée de pyloroplastie, de gastro-entérostomie ou d'antrectomie(80) 150 KC 80

Gastrectomie totale(81) 200 KC 110

Gastrectomie élargie avec splénectomie ou pancréatectomie partielle(82) 250 KC 110

Intervention itérative sur l'estomac comportant dégastro-entérostomie plus gastrectomie (83) 200 KC 110

Traitement chirurgical des fistules cutanées des viscères creux(84) 100 KC 35

Résection segmentaire du grêle(85) 100 KC 60

Ablation de l'appendice(86)..... 50 KC

L'ablation de l'appendice effectuée au cours d'une intervention et à la faveur d'une incision pratiquée pour une affection autre que l'appendicite ne peut donner lieu à honoraires. Elle n'est cotée que si elle nécessite une laparotomie particulière.

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

CHAPITRE IV. - FOIE, VOIES BILIAIRES, PANCRÉAS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN CHAPITRE IV. - FOIE, VOIES BILIAIRES, PANCRÉAS

Cholécystotomie ou hépaticotomie avec ou sans cholécystectomie(87) 150 KC 90

Reconstitution de la voie biliaire principale après interruption de sa continuité(88) 200 KC 110

Anastomose bilio-digestive directe sur la voie biliaire principale(89)..... 150 KC 60

Anastomose bilio-digestive sur un canal biliaire hilaire ou intra-hépatique y compris les anastomoses viscérales complémentaires(90)..... 250 KC130

Chirurgie transduodénale de la papille et de l'ampoule de Vater(91) 100 KC 60

Traitement par laparotomie des kystes hydatiques du foie(92)..... 100 KC 30

Traitement des lésions étendues, complexes ou multiples foie nécessitant une thoracophréno-laparotomie(93).....	200 KC 110
Résection segmentaire du foie(94).....	120 KC 40
Hépatectomie réglée(95)	250 KC 130
Traitement des lésions localisées, enkystées ou fistulisées du pancréas(96)	150 KC 90
Duodéno-pancréatectomie (y compris les anastomoses viscérales nécessaires)(97) ...	300 KC 150

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

CHAPITRE V.- RATE,SURRÉNALES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN
CHAPITRE VI. - RATE, SURRÉNALES

Traitement chirurgical des lésions de la rate(98)	100 KC 60
---	-----------

Surrénalectomie avec ou sans résection nerveuse, avec ou sans décapsulation rénale, en dehors de la néphrectomie(99).....	150 KC 60
---	-----------

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN

CHAPITRE VI. - RECTUM ET ANUS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE VIII. - ACTES PORTANT SUR L'ABDOMEN/CHAPITRE VI. - RECTUM ET ANUS

Traitement des anomalies congénitales de l'abouchement rectal :

- par voie basse(100).....	80 KC 35
- par voie haute ou combinée(101)	200 KC 110

Traitement chirurgical du mégacolon par résection colique avec abaissement du bout proximal par voie périnéale ou transanale(102)	200 KC 110
---	------------

Amputation ou résection du rectum par voie abdominale ou abdomino-périnéale, colostomie incluse(103).....	200 KC 110
---	------------

Résection du rectum par voie abdominale ou abdomino-périnéale, avec rétablissement de la continuité, colostomie de décharge éventuelle incluse(104)	300 KC 150
---	------------

Les deux cotations ci-dessus comprennent, le cas échéant, l'ablation des mésos et des relais ganglionnaires

Résection du rectum par voie périnéale ou sacrée(105).....	150 KC 75
--	-----------

(L'arrêté du 25 août 1995 indique par erreur la résection du rectum par voie

“abdominale”. Il convient de lire “périnéale”.)

Rétablissement de la continuité après une intervention antérieure ayant comporté une résection recto-colique ou colique large(106).....	200 KC 110
---	------------

Traitement des lésions traumatiques complexes du périnée(107)..... 60 KC 30

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE

CHAPITRE I. - ENDOSCOPIE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE/ CHAPITRE I. - ENDOSCOPIE

Réssection endoscopique de tumeurs vésicales avec examen anatomo-pathologique (en cas de nouvelle intervention dans les douze mois, voir : électrocoagulation endoscopique)(108)..... 80 KC 30

Extraction des calculs par la voie naturelle à l'aide d'un urétéro-néphroscope (109):

- Intervention intéressant les uretères :..... 80 KC 40

- Intervention au niveau du bassinet et des calices : 120 KC 60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE

CHAPITRE III. - REINS

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE/ CHAPITRE III REINS

Néphrectomie(110) 100 KC 40

Néphrectomie partielle, néphrectomie secondaire ou élargie(111) 120 KC 60

Néphrectomie par voie thoraco phréno-abdominale ou néphro-urétérectomie totale (112)150 KC 90

Pyélotomie itérative, ou opération plastique sur le bassinet et la jonction pyélo-urétérale, avec ou sans néphrostomie(113)..... 100 KC 50

Néphrolthotomie avec ou sans néphrostomie(114)..... 120 KC60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE

CHAPITRE IV.- URETÈRE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE/ CHAPITRE IV. -
URETÈRE

Urétérotomie lombaire, urétérolyse(115)	80 KC 40
Urétérotomie pelvienne, urétérectomie secondaire totale(116).....	100 KC 50
Urétérocystonéostomie avec ou sans plastie antireflux, implantation urétérale par lambeauvésical pédiculé et tubulé(117)	150 KC90
Urétérostomie cutanée transintestinale(118)	200 KC 90

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE

CHAPITRE V. - VESSIE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE IX. - APPAREIL URINAIRE/ CHAPITRE V. -
VESSIE Cystectomie totale :

- avec abouchement des uretères à la peau(119)	200 KC 90
- avec réimplantation des uretères dans l'intestin(120)	250 KC 110
Cystectomie totale avec remplacement par greffon intestinal(121)	300 KC 150
Cure opératoire des fistules vésico-vaginales ou vésico-utérines ou vésico-rectales, quelles que soient leur taille et la technique(122)	120 KC 60
Traitement chirurgical de l'incontinence chez la femme ou chez l'homme quelle que soit la technique(123)	80 KC 35
Entéro-cystoplastie ou urétéro-entéro-cystoplastie(124).....	250 KC 130

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL GÉNITAL MASCULIN

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL
GÉNITAL MASCULIN CHAPITRE I. - VERGE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL
GÉNITAL MASCULIN/CHAPITRE I. - VERGE

Traitement de l'hypospadias balanique(125)	60 KC
Traitement de l'hypospadias périnéal ou pénien(126)	100 KC 30
Traitement de l'épispadias(127).....	100 KC 30

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL
GÉNITAL MASCULIN

CHAPITRE II. - PROSTATE ET VÉSICULES SÉMINALES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL
GÉNITAL MASCULIN/ CHAPITRE II. - PROSTATE ET VÉSICULES SÉMINALES
Prostatectomie pour adénome en un seul temps, quel que soit le mode opératoire (ligature
éventuelle des déférents comprise)(128)..... 120 KC 70

Prostato-vésiculectomie totale, avec suture uréthro-vésicale et curage ganglionnaire ilio-pelvien
bilatéral (ligature des déférents comprise)(129) 210 KC 110

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL
GÉNITAL MASCULIN

CHAPITRE III. - BOURSES

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE X. - ACTES PORTANT SUR L' APPAREIL
GÉNITAL MASCULIN/CHAPITRE III. - BOURSES
castration avec ablation des relais lympho-ganglionnaires abdominaux du
testicule(130) 150 KC60

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MEDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ

CHAPITRE 1. - EN DEHORS DE LA GESTATION

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ/CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION

Article premier. - Interventions par voie basse

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ/CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION/Article premier. -

Interventions par voie basse

2° Gynécologie chirurgicale :

Hystérectomie vaginale(131)..... 100 KC 30

Ablation d'un cancer du clitoris, de la vulve ou du vagin :

-Sans curage ganglionnaire(132) 60 KC 25

- Avec curage ganglionnaire unilatéral(133) 100 KC 50

- Avec curage ganglionnaire bilatéral(134)..... 120 KC 70

3° Chirurgie des prolapsus :

Toutes opérations pour prolapsus, portant sur le vagin, le périnée antérieur et postérieur,

l'urètre, les organes pelviens(135) 80 KC 30

À l'exception de triple opération type Manchester(136) 100 KC 50

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ/CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION

Article 2. - Intervention par voie haute

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ/CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION /Article 2. -

Intervention par voie haute

Hystérectomie, quelle que soit la technique(137) 100 KC 40

Hystérectomie élargie pour lésions malignes, y compris cellulo-adénectomie(138)....150 KC 90

Colpo-hystérectomie élargie avec cystectomie(139) 250 KC 130

Éviscération pelvienne totale élargie avec ou sans périnéctomie(140) 300 KC 150

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL GÉNITAL FÉMININ/CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION

Article 3. - Intervention par voies haute et basse combinées

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE XI. - ACTES PORTANT SUR L'APPAREIL
GÉNITAL FÉMININ CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION Article3. -

Intervention par voies haute et basse combinées Interventions pour prolapsus
(141) 120 KC40

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES

TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE INFÉRIEUR

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR/CHAPITRE I. - CUISSE JAMBE

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR/ CHAPITRE I. - CUISSE JAMBE

Ligamentoplastie d'un ligament du genou, quelle que soit la technique
(142) 80 KC 35

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS LES
RADIATIONS IONISANTES /TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR

CHAPITRE II. - PIED

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR/CHAPITRE II. - PIED

Article premier. - Chirurgie de l'avant-pied

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR/ CHAPITRE II. - PIED /Article premier. - Chirurgie de l'avant-pied

Ostéotomie ou résection osseuse métatarsienne avec rétablissement de la continuité:

-deux rayons(143)..... 50 KC
-trois rayons(144)..... 60 KC25

Arthroplastie métatarso-phalangienne par résection épiphysaire avec interposition ostéo-
cartilagineuse ou prothèse:

- un seul rayon(145)..... 50 KC
- deux rayons(146) 65 KC 30
- trois rayons et plus(147)..... 80 KC 30

Interventions portant sur les tendons, dans le cadre de la chirurgie de l'avant-pied :
- trois tendons et plus(148)..... 60 KC 25

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES /TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR/CHAPITRE II. - PIED

Article 2. - Autres actes portant sur le pied

DEUXIÈME PARTIE NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX N'UTILISANT PAS
LES RADIATIONS IONISANTES/TITRE XII. - ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE
INFÉRIEUR/CHAPITRE II. - PIED/Article 2. - Autres actes portant sur le pied
Suture d'un ligament tibio-tarsien ou sous-astragalien pour rupture traumatique
récente(149)..... 60 KC 25
Plastie d'un ligament fibio-tarsien ou sous-astragalien, quelle qu'en soit la
technique(150)..... 80 KC 35